



La banque peut-elle manipuler mon compte sans mon accord?

Par **Shalasalska**, le **08/08/2011** à **13:25**

Bonjour,
Est-ce que la banque a le droit de prélever exceptionnellement sur mon compte, et sans mon accord, une somme demander par l'entreprise dans laquelle je travail?
Voilà le problème: je travail dans la même entreprise que mon frère, et pour la seconde fois je me retrouve à la fin du mois avec mon salaire, et le sien! Mais ce matin je consulte mon relevé bancaire, et je vois que la somme (la paye de mon frère) a été retiré, sans mon accord. Les banquiers sont-ils en droit? Je trouve cela un peu abusif; pas le fait de devoir rendre l'argent bien sur, mais le fait que mon compte soit manipulé de la sorte, sans mon accord. Merci!

Par **mimi493**, le **08/08/2011** à **14:21**

si le virement ne vous était pas destiné, c'est normal que la banque règle son erreur
Si c'est l'employeur qui a fait une erreur et qu'il a prévenu la banque, le virement est annulé, c'est normal aussi.

Par **Shalasalska**, le **08/08/2011** à **18:51**

Merci pour votre réponse rapide, c'est super.
J'étais sur le point de faire une connerie!
Super forum